

Commune de Nogent le Bernard



Procès-verbal de séance

Séance du 3 septembre 2026

L'an 2026, le 3 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Nogent le Bernard s'est réuni à la SALLE DE CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MERCURIN-LAUNAY Anita, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour a été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2026.

Présents : Mmes : GAUDRÉ Isabelle, LATOUR Maud, LAUNAY Pierrette, MERCURIN-LAUNAY Anita, PONTOIS Catherine, RENAULT Jessica, TRIGER-LECAPELAIN Géraldine, VOISIN Sylvie, MM : BOBLET Arnaud, DESLAIS Dany, LEBOUCHER Nicolas, LECAPÉLAIN Victor, MOULIN Ludovic, RAULT Martin.

Excusés ayant donné procuration : M. QUÉTEL Xavier à Mme MERCURIN-LAUNAY Anita,

A été nommée secrétaire : Mme LAUNAY Pierrette

SOMMAIRE

- 1-Lecture et approbation des procès-verbaux des séances du 2 juillet 2026.
- 2-Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau du SAEP de Dollon Perche Vairais pour l'année 2025.
- 3-Révision du loyer du salon de coiffure.
- 4-Elections sénatoriales.
- 5-Mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde.
- 6-Point sur la rentrée scolaire.
- 7-Point sur les événements de l'été et retour des différentes commissions.
- 8-Préparation des événements à venir.
- 9-Informations et questions diverses.

1-Lecture et approbation des procès-verbaux des séances du 2 juillet 2026.

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau du SAEP de Dollon Perche Vairais pour l'année 2025 [Visa Préfecture du 17/09/2026](#)

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.
Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SAEP Dollon Perche Vairais.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

A l'unanimité

3-Révision du loyer du salon de coiffure sis 10 place de l'église [Visa Préfecture du 17/09/2026](#)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de commerce, et notamment ses articles L. 145-37, L. 145-38 et suivants relatifs aux baux commerciaux ;

Vu le contrat de bail commercial en date du 6 avril 2022, consenti à L'Efee Naturel pour l'exploitation du salon de coiffure dans le local communal situé 10 place de l'église 72110 NOGENT LE BERNARD ;

Vu la dernière fixation du loyer intervenue le 6 avril 2022, établissant le loyer annuel principal à la somme de 300 € ;

Considérant que plus de trois années se sont écoulées depuis cette date et qu'il y a lieu de procéder à la révision triennale du loyer conformément aux dispositions de l'article L. 145-38 du Code de commerce ;

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un local commercial à l'adresse susmentionnée. Le loyer n'ayant pas été modifié depuis 3 ans, il convient de lui appliquer la variation de l'indice de référence inscrit au bail. Le conseil municipal par délibérations du 5 Mai 2026 et du 2 Juillet 2026 avait accepté le maintien du loyer mentionné dans le bail. Madame le Maire demande de prolonger ce montant jusqu'au 30 septembre 2026.

L'indice applicable est l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC)

Les données de calcul retenues sont les suivantes :

Loyer annuel actuel : 300€

Trimestre de référence initial : 4^{ème} trimestre 2021, valeur : 118.59

Trimestre de référence actuel : 4^{ème} trimestre 2025, valeur : 134.62

Formule de calcul : Loyer actuel × (Indice actuel / Indice initial)

Le nouveau loyer annuel proposé s'établit ainsi à la somme de **340.55€** à compter du 1^{er} octobre 2026.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL : à la majorité

ACCePTE le maintien du loyer actuel soit 300€ du 1^{er} au 30 septembre 2026.

ACCePTE le principe de la révision triennale du loyer du local commercial occupé par L'Efee Naturel.

FIXE le montant du nouveau loyer annuel principal à la somme de **340.55 €**, payable selon les modalités prévues au contrat initial par mois.

DIT que ce nouveau loyer sera applicable à compter du 1^{er} octobre 2026.

AUTORISE Madame le Maire à notifier officiellement cette demande de révision triennale au locataire par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte de commissaire de justice, et à signer tout acte ou avenant nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

A la majorité (Pour : 10 Contre : 2 Abstention : 3)

4-Elections sénatoriales.

Les élections sénatoriales se tiendront le dimanche 27 septembre 2026 conformément aux dispositions du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des électeurs pour l'élection des sénateurs. En Sarthe, 3 sièges sont à pourvoir et 9 candidatures seraient déclarées.

5-Mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel de gestion de crise établi à l'échelle d'une commune sous la responsabilité du maire.

Rôle et objectifs

- **Préparer la réponse** : Il définit par avance l'organisation, les rôles et les procédures à suivre en cas d'événement majeur (tempête, inondation, accident industriel, crise sanitaire).
- **Protéger la population** : Il sert à diffuser l'alerte, transmettre les consignes de sécurité et organiser le soutien ou l'hébergement des habitants.
- **Recenser les moyens** : Il dresse l'inventaire des ressources matérielles et humaines disponibles dans la commune (agents, bénévoles, équipements).

Une commission de 5 élus est en charge de la rédaction du plan communal de sauvegarde.

6-Point sur la rentrée scolaire.

Un pot d'accueil des parents et des enfants a été organisé par les élus le 1^{er} septembre lors de la rentrée scolaire. L'objectif est de créer un moment convivial, rassurant et propice aux échanges.

Les effectifs par classe sont stables et sont répartis sur les 2 communes comme suit :

- Ecole de NOGENT : TPS – PS – MS 24 élèves, CP – CE1 17 élèves
- Ecole de SAINT GEORGES : CE1 – CE2 15 élèves, CM1 – CM2 16 élèves

Madame le Maire rappelle que le contrat avec API RESTAURATION, en charge de l'élaboration des menus et des achats des denrées alimentaires, a été renouvelé pour l'année scolaire. L'opération « VENEZ MANGER A LA CANTINE » est renouvelé au tarif de 6€ par adulte. Inscription obligatoire auprès de la mairie.

7-Point sur les événements de l'été et retour des différentes commissions.

- a) Cet été, la commune a vibré au rythme de deux marchés des producteurs : le premier s'est déroulé dans une ambiance musicale chaleureuse avec « Virée à 2 », tandis que le second a été suivi d'une séance de cinéma en plein air avec la diffusion de « La Guerre des Boutons » avec la présence du foodtruck « Friterie à mon Patoche » et d'associations de Nogent pour la buvette.
- b) La commission « Communication » s'est réunie pour faire un état des lieux des outils de communication actuels et réfléchir à de nouveaux canaux de communication. L'objectif est de toucher un public plus large.
- c) Participation citoyenne : une rencontre entre les référents, les élus et la gendarmerie a eu lieu le 2 septembre à la mairie.

8-Préparation des événements à venir.

- a) Prochain marché des producteurs samedi 19 septembre avec un point restauration proposé par le Comité des Fêtes et animation musicale avec le groupe « BCBG ».
- b) Journées du patrimoine les 19 et 20 septembre. L'église sera ouverte et visite guidée animée par M. BIDAULT le dimanche.
- c) Le 21 septembre 2026, rencontre des anciens élèves de Nogent le Bernard au P'tit Nogent.
- d) A l'occasion de la commémoration du 11 novembre, la commune a le plaisir d'inviter les personnes de plus de 70 ans à partager un repas convivial animé par « Bonheur et Musette ». Les élus sont invités à réfléchir sur le thème du repas.
- e) Le 27 septembre au stade aura lieu le cyclo-cross interrégional organisé par l'Union Cycliste Montgesnoise. Buvette et restauration sur place.
- f) La rencontre annuelle « Elus / Habitants » aura lieu le vendredi 09 octobre au P'tit Nogent.
- g) Les travaux au Saint Jacques avancent comme annoncé dans le planning prévisionnel. Reprise des réunions de chantier le 3 septembre entre les entreprises, le cabinet d'architecture Bleu d'Archi et les élus.

- h) La commune a candidaté et a été retenue pour l'opération « CLAP'THEATRE » proposée par l'association « BOUGE TON COQ ». 5 pièces de théâtres de comédies récentes, seront projetées dans la salle Le P'tit Nogent une fois par mois de novembre à mars. La salle sera décorée comme une vraie salle de spectacle et un pot de l'amitié sera proposé par une association nogentaise. Les pièces sont proposées à un tarif unique de 4€ par personne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30, prochaine séance le 5 octobre à 20h00.

En mairie, le 08/09/2026
La Maire
Anita MERCURIN-LAUNAY

La secrétaire
Pierrette LAUNAY